

Vendredi 9 Avril 2021

GEL DU 08 AVRIL 2021 **Solidarité et accompagnement** **des Confédération paysanne Ardèche et Drôme**

Les Confédération paysanne de la Drôme et de l'Ardèche expriment toute leur solidarité avec les paysannes et les paysans qui ont perdu en une nuit des mois de travail et d'investissement, principalement en vignes et en arboriculture où les productions d'abricots, de kiwis, de cerises sont notamment très fortement impactées

Alors que pour certain.es, la production de 2021 s'annonce quasi-nulle ;
Alors que de nombreuses fermes ont déjà été très durement touchées par des événements de gel ces dernières années et les épisodes de neige et de grêle en 2019 ;

Nous demandons que le Ministre de l'Agriculture mette en place des mesures d'urgence dépassant le cadre de la simple procédure des « Calamités agricoles » qui ne pourra à elle seule permettre la survie de fermes, car les délais d'indemnisation sont long, complexes et excluants. Le système d'assurance privé a quant à lui déjà montré son inefficacité à répondre aux situation de détresse. **Il faut au contraire que les mesures soient rapides et accessibles à tou.tes les paysan.nes durement touché.es afin de n'en laisser aucun.e sur le bord de la route.**

Nous demandons notamment que des reports d'annuité d'emprunt et des prise en charge de cotisations MSA soient étudiés sans délai.

Nous demandons également la mise en place d'un fonds d'indemnisation mutuel et solidaire abondé par les paysans, mais aussi par l'État et les entreprises de l'aval (grandes surfaces, grossistes, industries agro-alimentaires, etc.), qui réponde rapidement et plus complètement aux accidents climatiques.

Il est également urgent que chaque paysan.ne impacté par cet épisode se fasse connaître et fasse remonter sa situation et ses pertes ; les Confédération paysanne de l'Ardèche et de la Drôme restent disponibles :

- **Confédération paysanne de l'Ardèche : 04 75 64 49 93 / confpays07@wanadoo.fr**
- **Confédération paysanne de la Drôme : 06 56 68 88 17 / drome@confederationpaysanne.fr**

Les paysannes et les paysans ne doivent pas être les seul.es à prendre tous les risques et les Confédération paysanne de l'Ardèche et de la Drôme seront à leurs côtés pour les accompagner au mieux vers une prise en charge rapide et conséquente de leurs pertes.

Les Confédération paysanne de l'Ardèche et de la Drôme

Contacts :

- **Pierre-Yves Maret**, co-porte-parole de la Confédération paysanne Ardèche : **06 33 28 34 37**
- **Christine Riba**, co-porte-parole de la Confédération paysanne Drôme : **06 07 02 25 42**
- **Vincent Paltera**, co-porte-parole de la Confédération paysanne Drôme : **06 70 44 28 68**